

Rénovation — énergétique

Hellio contribue à décarboner une copropriété de Rosny-Sous-Bois grâce à 3 gestes de travaux de rénovation énergétique



Hellio et sa société partenaire ERTI ont aidé une résidence des années 70 à Rosny-sous-Bois (93) à bénéficier d'importants gains énergétiques grâce à un accompagnement clés en main pour réaliser les travaux les plus adaptés à sa situation. A l'issue d'un audit, les opérations de rénovation de calorifugeage et d'isolation des planchers bas et de points singuliers ont été retenues, pour un gain énergétique potentiel de 8 %.

L'expertise de Hellio dans les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) a achevé de convaincre le conseil syndical avec un devis établi à 0 € de reste à charge, sur un coût total de près de 40 000 € pour ces travaux.

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2 Parc des Erables - 78230 LE PECQ Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65 celine@fpa.fr 48, rue Cambon – 75001 Paris Tél.: 01 44 56 67 27 servicepresse@hellio.com hellio.com

Un audit convaincant et pertinent pour déterminer les travaux prioritaires

Lorsque les membres du conseil syndical d'une copropriété située à Rosny-Sous-Bois, en Seine-Saint-Denis (93), décident de procéder à un audit énergétique, ils sont conscients du besoin de rehausser l'indice de performance de leur résidence vieillissante. Sensibles à la réduction de leur impact environnemental, et désireux de limiter leurs consommations d'énergie, ils s'intéressent à la réalisation de travaux de rénovation énergétique. Cependant, ils manifestent le besoin d'être accompagnés, dans le choix des opérations à privilégier mais aussi dans leur financement.

De plus, alertés de la fin imminente de la prise en charge de la totalité des dépenses d'isolation des planchers bas (cf. encadré), ils souhaitent ne pas manquer l'opportunité de mieux rénover leur copropriété à moindre coût.

A l'issue de l'audit énergétique réalisé par Hellio de cette résidence de 1974, composée de plus de 150 logements répartis en deux bâtiments, plusieurs opérations prioritaires se distinguent clairement. Ainsi, l'isolation des planchers bas, des points singuliers et le calorifugeage du réseau d'eau chaude (avec ses 600 m de tuyaux) sont rapidement privilégiés au regard de l'estimation du gain énergétique.



Jean-Pierre Président du conseil syndical de la résidence.

« Hellio nous a permis, à l'issue d'un audit, de retenir les travaux les plus adaptés à notre situation, à savoir l'isolation des planchers bas et le calorifugeage de notre réseau d'eau chaude », explique Jean-Pierre, président du conseil syndical de la résidence.



FP&A - Service Presse Hellio

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2 Parc des Erables - 78230 LE PECQ Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65 celine@fpa.fr 48, rue Cambon – 75001 Paris Tél. : 01 44 56 67 27 servicepresse@hellio.com hellio.com

Isolation des planchers bas



Calorifugeage



Isolation des points singuliers

Détails techniques des 3 gestes de travaux réalisés

L'isolation des planchers bas (ou sous-planchers) permet de limiter les déperditions de chaleur par le sol de la résidence (caves, garages, parties communes), qui peuvent être importantes, et de profiter d'économies durables. Elle peut se faire de deux manières : par la pose de plaques de laine fixées à l'aide de chevilles, parfaites pour les surfaces régulières, ou par projection de laine minérale (flocage) adaptées aux plafonds présentant des irrégularités et/ou des réseaux et canalisations d'eau, gaz, électricité, assainissement, etc.

Le **calorifugeage** consiste à isoler des réseaux d'eau chaude sanitaire et de chauffage situés dans les caves et parkings d'un immeuble.

Objectif : limiter le gaspillage d'énergie tout en maintenant la chaleur dans les appartements plutôt que dans les caves. Concrètement, pour isoler les canalisations, les artisans partenaires Hellio enrobent les tuyaux d'une gaine calorifuge en laine de roche, protégée par un tube en PVC lavable.

En complément du calorifugeage, l'isolation des points singuliers (vannes, pompes, compteurs...) permet de supprimer les ponts thermiques et ainsi diminuer la consommation énergétique dans les locaux techniques. Ces points sont recouverts de matelas amovibles de laine minérale, une technique simple et rapide.

L'ensemble de ces opérations a permis de bénéficier rapidement d'une nette amélioration. Le calorifugeage du réseau d'eau chaude et l'isolation des points singuliers, notamment, ont grandement limité les pertes thermiques, offrant ainsi un important gain énergétique.

Jean-Pierre souligne avoir constaté des changements flagrants suite à ces travaux : « Avant, lorsqu'on entrait dans la chaufferie géothermie, c'était une étuve. Maintenant, la chaleur dissipée par les vannes n'est plus perdue. La pose de près de 30 matelas d'isolation a fait descendre la température de la salle d'au moins 5°C! Et cette chaleur se retrouve dans l'eau chaude du circuit. »

Un chantier financé à 100% par les CEE

Grâce à la maîtrise des aides financières existantes, dont les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), Hellio a ainsi pu établir un devis à 0 €. En effet, ce dispositif a permis de financer à 100 % ces travaux. Les montants des travaux pour les 3 postes de rénovation intégralement pris en charge s'élevaient à environ :

+ Isolation des plancher bas : 21 500 €

+ Calorifugeage : 11 500 €

+ Isolation des points singuliers : 7 000 €

Investissement total: 40 000 €

- 40 000 € d'aides CEE

Reste à charge = **0** €

« Nous avons non seulement été séduits par le gain énergétique estimé à 8 %, et plus encore convaincus en découvrant le devis à 0 € de reste à charge pour l'ensemble de ces travaux, pourtant d'un montant global de près de 40 000 €! » explique Jean-Pierre.

Cette copropriété a ainsi pu bénéficier d'une rénovation énergétique vertueuse, sans avoir à engager le moindre frais au préalable. A la fin de l'opération, un bureau de contrôle indépendant, Socotec, est venu vérifier la conformité des travaux par rapport au devis établi, validant ainsi cette prise en charge totale.

Un accompagnement clés en main apprécié mené par Hellio et son partenaire travaux ERTI

Le conseil syndical a pu s'appuyer sur Hellio, pendant toutes les étapes du projet. Les travaux ont été réalisés par son partenaire ERTI.

Débutant par une réunion de visite et de coordination, un planning a été établi. Les principales phases du chantier se sont déroulées ainsi :

- 1. Visite technique
- 2. Dépose de l'ancien calorifuge
- 3. Mise en place du nouvel isolant
- 4. Revêtement en PVC
- 5. Isolation des points singuliers
- 6. Visite d'un bureau de contrôle indépendant

Réalisés en mars 2021, les travaux ont été finalisés en moins d'un mois et demi, avec un parfait respect du planning, sans aucune gêne pour les copropriétaires.

« Hellio s'est montré d'une parfaite maîtrise d'œuvre, très attentif aux éventuelles difficultés inhérentes à ce genre de travaux », conclut Jean-Pierre.

Avec ces 3 gestes de travaux réalisés grâce à des financements intéressants, cette copropriété a fait ses premiers pas dans sa transition énergétique. Hellio recommande de ne pas s'arrêter en si bon chemin et de poursuivre dans un second temps avec des travaux plus ambitieux, comme le changement de système de chauffage et/ou l'amélioration de l'enveloppe du bâtiment (ITE, isolation de toiture), pour lesquels des aides existent aussi. Ce type de rénovation performante permet en effet d'agir efficacement sur l'amélioration de la classe énergétique des copropriétés.

Calorifugeage en 2022 : un isolant de classe 4 nécessaire pour bénéficier de la prime CEE à partir du 1er mai

Le calorifugeage gratuit reste d'actualité en 2022, mais exclura certaines résidences à partir du 1^{er} mai 2022. En effet, à partir de cette date, il deviendra impératif d'avoir recours à un isolant de classe supérieure ou égale à 4 pour bénéficier d'un financement intégral. Or, les isolants de classe 4 sont plus épais que leurs homologues de classe 3. Dans certains bâtiments où les conduits hydrauliques sont étroitement reliés au plafond ou aux murs, la pose des gaines en laine de verre et PVC pourrait s'avérer impossible, par manque de place. Les copropriétaires pourront toujours profiter de l'aide CEE pour un isolant de classe 3 mais ils devront s'acquitter d'un reste à charge obligatoire.

A noter également : les primes CEE sur les travaux de calorifugeage et d'isolation des planchers bas engagés – sur devis – à partir du 1^{er} mai 2022 vont diminuer :

- > Isolation des planchers bas : 32 % en moyenne, soit une nouvelle prime au m² de 4,73 €^[1];
- > Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire :
 21 % en moyenne, soit une nouvelle prime par mètre linéaire de 24,77 €^[2].

À propos de Hellio



Hellio est l'acteur historique de référence de la maîtrise de l'énergie. Pionnier du marché des économies d'énergie en France (métropole et Outre-Mer), Hellio ambitionne de permettre au plus grand nombre de maîtriser son énergie : le groupe se démarque par le savoir-faire, l'innovation et la culture métiers de ses équipes sur toute la chaîne de valeur de l'efficacité énergétique. Avec son réseau d'artisans RGE agréés, Hellio œuvre pour simplifier les démarches et apporter des solutions sur-mesure pour tous les consommateurs d'énergie des particuliers aux entreprises, en passant par les collectivités locales - et ce pour tous les types de bâtiments et leurs équipements.

Indépendant, expert et ancré dans la transition énergétique au quotidien, Hellio prend part à l'effort de relance pour faire de l'énergie de demain, une énergie positive et d'impact, au service de tous.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.hellio.com

^[1] Le montant des primes varie en fonction de la zone climatique

 $^{^{[2]}\,\}mathrm{Le}$ montant des primes varie en fonction de la zone climatique